

# Pourquoi la buvette de Tannay n'a-t-elle plus ses tables «pieds dans l'eau»?

**Des habitants de Tannay s'offusquent: un chemin pédestre a amené la suppression des meilleures tables de la buvette de la plage. La commune a rétorqué qu'il s'agissait d'une obligation.**

13 juin 2024, 09:00



Il ne sera plus possible de manger au bord de l'eau à la buvette de la plage de Tannay, mais le public pourra s'y promener à son gré.

Cédric Sandoz

Les tables au bord du Léman à la buvette de Tannay, c'est terminé. Avec les travaux de rénovation du port, de la rivière du Torry et de la buvette, un chemin pédestre voit peu à peu le jour et mange en partie l'espace qui leur était dédié.

Certains Tannayrolis, qui préfèrent garder l'anonymat, s'offusquent que ledit chemin passe au bord du lac, supprimant ainsi les quelques tables «pieds dans l'eau» de la buvette du port.

Rencontrés la semaine dernière, ils ont fait part de leur agacement à «La Côte». «Cette terrasse pied dans l'eau représente le principal attrait du restaurant. Pourquoi avoir choisi de faire passer le sentier pédestre où se trouvaient ces tables?» questionne l'un d'entre eux.

Le petit groupe a contacté une urbaniste du Département de l'aménagement, du territoire et du logement du canton de Vaud pour connaître la loi en vigueur. Dans la réponse, que «La Côte» a pu consulter, il est spécifié que s'agissant du plan d'affectation intercommunal intitulé «Rives du lac», approuvé en 2021, «seule la commune de Tannay est compétente». «La Municipalité aurait donc pu décider d'un autre tracé», avance un habitant.

Une obligation

Contactée, la syndique Denise Rudaz répond: «Le chemin pédestre fait partie du plan d'affectation que nous suivons à la lettre. Le canton exige qu'il longe le lac.»

Selon le plan directeur cantonal des rives vaudoises du Léman, «le chemin de rive doit avant tout être praticable partout. Il longera directement la rive, sauf si cela est impossible en raison de la topographie ou de bâtiments existants, si des intérêts prépondérants de la protection de la nature et du site s'y opposent, ou si un autre tracé présente davantage d'attrait».

Pour la gérante du restaurant, cette histoire de tables relève d'une bagatelle. «Ça m'est égal du moment que je peux continuer à travailler, expose Isabelle Geoffroy. Le projet a été accepté par le conseil communal, c'est le principal. Je reste positive face au changement». Elle souligne toutefois un autre problème: celui du nombre de places de parking, insuffisant selon elle.

Pour compenser la perte des tables au bord de l'eau, la terrasse a été agrandie et offre désormais une vue sur la rade. Ce qui satisfait Isabelle Geoffroy.

Denise Rudaz rappelle en outre que la terrasse, dans sa forme précédente, n'était ni autorisée ni interdite. Les tables pieds dans l'eau relevaient d'une habitude.

Vous avez une question sur la région? On vous répond! Ecrivez à [question@lacote.ch](mailto:question@lacote.ch)

VG